



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

Communiqué de presse

Marrakech, Lundi 23 Septembre 2019

Consultation régionale de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'ANRUR à l'horizon 2030 dans la Région de Marrakech-Safi.

Sous le thème « **Rénovation Urbaine et Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine : Vers une stratégie concertée** », la consultation régionale de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) à l'horizon 2030 a été tenue le Vendredi 23 Septembre 2019 dans la ville de Marrakech sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et de Monsieur le Wali de la Région de Marrakech-Safi.

Ont pris part à cette rencontre Messieurs les Gouverneurs des provinces de la région, Monsieur le président de la région, Madame la Directrice de l'ANRUR, les élus, les chefs de services extérieurs, les corps professionnels, les universitaires, la société civile, les médias et des personnes ressources.

Cette rencontre a pour objectif principal de contribuer à la mise en place d'une politique nationale en matière de rénovation urbaine et de traitement des bâtiments menaçant ruine, de sensibiliser les acteurs locaux autour des dispositions de la loi 94-12, ainsi que d'impliquer toutes les parties prenantes dans la construction de cette Stratégie tout en identifiant les territoires locaux prioritaires nécessitant une intervention en termes de rénovation urbaine et de traitement des bâtiments menaçant ruine.

Cette rencontre a donc constitué une occasion pour présenter le contexte de création de l'ANRUR, son cadre juridique et ses missions par Madame la Directrice de l'Agence. Il a été aussi question de mettre l'accent sur les objectifs de cette étude et la méthodologie adoptée par le BET pour sa réalisation.

A cet effet, deux ateliers ont été tenus pour discuter et débattre des deux axes suivants :

- La loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine et son décret d'application ;
- La rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine dans la région de Marrakech-Safi : Les expériences menées, les bonnes pratiques, les obstacles rencontrés, les besoins et attentes des acteurs à ce sujet.

A la fin de cette rencontre, les discussions ont abouti à des suggestions et recommandations qui seront prises en considération lors de l'élaboration de cette Stratégie.